

Service d'Imagerie Médicale

Fiche d'Information de la ponction prostatique

Qu'est ce que la ponction prostatique sous échographie?

Suite a une consultation avec l'urologue, il vous a été proposé une ponction-biopsie.

Cela consiste à effectuer, avec une aiguille spécifique, de plusieurs fragments tissulaires de la prostate pour analyse histologique. Ces prélèvements sont réalisés sous guidage échographique.

Cette technique permet de poser le diagnostic d'une anomalie au niveau de la prostate et d'orienter sa prise en charge.

Cet examen dure environ 20 minutes au total, il est réalisé en ambulatoire. Il ne nécessite pas d'hospitalisation ni d'anesthésie générale. Il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour cet examen.

Il est fortement recommandé de venir accompagnée.

Ce que vous devez signaler avant la réalisation de la biopsie

Il existe certaines contre indications à la réalisation de cet examen. Il est important de nous signaler à l'avance si vous :

- Avez des risques particuliers de saigner ?
- Avez une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple)?
- Prenez un traitement fluidifiant le sang ?
- Avez des allergies ?
- Etes sous traitement pour une infection prostatique

En cas de doute, merci d'avertir l'équipe du service d'Urologie. Nous vous renseignerons sur la possibilité de réalisation de votre examen.

Documents nécessaires :

- Un bilan sanguin (si prescrit par le médecin)
- Carte vitale (actualisée)
- Carte mutuelle
- Vos examens et échographies précédentes, si elles sont en votre possession.

Le déroulement de l'examen

Avant l'examen :

Lors de la consultation avec l'urologue précédent l'examen, il vous aura prescrit un traitement antibiotique préventif permettant de diminuer le risque d'infection dû à l'intervention.

Sur conseil de l'urologue, il vous sera peut être aussi demandé d'arrêter certains traitements fluidifiant

L'examen n'est, en général, pas douloureux et est très bien toléré. En raison de sa durée, pensez à aller aux toilettes afin d'être plus à l'aise.

Déroulement :

En salle d'échographie (durée 20 minutes)

Vous devrez dévêtir le bas du corps avant d'être allongé sur le coté sur une table d'examen. Il sera effectué une anesthésie locale avant d'effectuer les ponctions.

Restez calme et respirez normalement.

Les prélèvements sont réalisés sous contrôle échographique permettant une grande précision.

Après l'examen :

Vous pourrez rentrer chez vous, il est recommandé d'être accompagnée pour votre retour à domicile.

Après dissipation de l'effet de l'anesthésie, la région périnéale peut être sensible pendant quelques heures ; un antalgique simple peut vous être prescrit par votre médecin (ne prenez pas d'aspirine).

Les urines ou les selles peuvent être teintées de sang, ceci est normal durant la semaine suivante.

La présence de sang dans le sperme est également possible, sans aucune gravité, et peut durer plusieurs semaines.

Malgré la prise d'antibiotiques préventifs avant l'intervention, il existe un risque d'infection dans les suites de l'examen. Bien qu'exceptionnel, soyez attentif a certains signes

Si vous constatez :

- une fièvre de plus de 38.5 degrés Celsius
- des frissons
- une envie urgente d'uriner accompagné de brûlures a la miction.

Contactez sans attendre votre urologue, votre médecin traitant ou dirigez vous vers les urgences afin de permettre d'enrayer cette infection.

La remise des résultats d'examen

Les résultats vous seront donnés lors de la consultation post-biopsie avec votre médecin urologue. Les résultats seront également envoyés à votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Informations complémentaires

Secrétariat d'Urologie : 02 96 05 71 21